

Dynacor reçoit une recommandation positive de ISS pour tous les candidats aux postes d'administrateurs et les résolutions de l'assemblée annuelle des actionnaires et fournit des mises à jour sur l'entreprise

- *ISS est l'un des principaux fournisseurs de solutions en matière de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable, de recommandations de vote et de services de fonds pour les investisseurs institutionnels et les entreprises.*
- *Dynacor fournit des mises à jour et des informations sur les questions liées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société prévue pour le 17 juin 2025.*
- *Les actionnaires qui ont des questions ou qui ont besoin d'aide pour voter peuvent contacter l'agent de sollicitation de procurations de Dynacor, Laurel Hill Advisory Group, au 1-877-452-7184 ou à l'adresse assistance@laurelhill.com.*

Montréal, le 29 mai 2025 - Groupe Dynacor inc. (TSX : DNG) (« Dynacor » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer que Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS »), une importante firme indépendante de services-conseils en matière de procurations, a recommandé aux actionnaires de la Société de voter EN FAVEUR de toutes les résolutions qui seront présentées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société (l'« **assemblée** »), prévue pour le 17 juin 2025 à 10h00 (heure de l'Est). Dynacor fournit également ci-dessous des mises à jour sur la situation de l'entreprise afin d'informer ses actionnaires de ses initiatives visant à accroître sa valeur, de clarifier son modèle d'affaires et de dissiper l'idée fautive selon laquelle il s'agit d'une société minière aurifère conventionnelle.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée virtuelle en utilisant le lien <https://meetings.lumiconnect.com/400-046-300-316>, le mot de passe pour accéder à l'assemblée étant **dynacor2025**.

Questions relatives à l'AGA 2025 de Dynacor

iolite Capital Ltd. (« **iolite** » ou le « **dissident** »), a convoqué une assemblée extraordinaire des actionnaires le 16 avril 2025 (l'« **assemblée demandée** »). Lors de l'assemblée demandée, les actionnaires ont massivement voté CONTRE la résolution d'iolite visant à augmenter la taille du conseil d'administration à neuf administrateurs et CONTRE le candidat d'iolite à l'élection au conseil d'administration.

Suite au rejet des résolutions d'iolite lors de l'assemblée demandée, Dynacor a reçu un préavis (« PNA ») de la part d'iolite pour nommer un administrateur au conseil de Dynacor lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société du 17 juin 2025. Dynacor n'est pas légalement tenue d'inclure ce candidat dans sa circulaire. Comme il est d'usage avec les PNA, le dissident est tenu d'émettre une circulaire d'information et un formulaire de procuration aux actionnaires de Dynacor afin de solliciter un soutien pour son candidat.

Après que Dynacor a reçu le PNA, le Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération du conseil d'administration a examiné les qualifications du candidat et a conclu que ses compétences et son expérience n'apportaient pas de valeur ajoutée supplémentaire au conseil d'administration pour les raisons suivantes :

- **Le candidat du dissident a siégé dans trois conseils d'administration de sociétés qui ont fait l'objet d'une procédure de faillite** : le candidat a siégé au conseil d'administration de trois sociétés qui ont fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de faillite pendant qu'il était administrateur ou dans l'année qui a suivi la cessation de ses fonctions.
- **Expérience en dehors des activités principales de Dynacor** : la majorité de l'expérience du candidat au conseil d'administration concerne des sociétés minières spécialisées dans l'étain et le titane. Le candidat dissident n'a également aucune expérience en Amérique latine, ne connaît pas le secteur de

l'exploitation aurifère artisanale et n'offre aucune expérience dans des écosystèmes complexes nécessitant un niveau élevé de conformité.

- **Antécédents préexistants avec iolite** : le candidat a déjà collaboré avec le dissident. Ils ont collaboré en août 2024 lorsque l'iolite l'a désigné comme l'une des trois personnes à élire au conseil d'administration de Bowen Coking Coal. Il s'agissait de la première course à la direction par procuration du dissident. Les administrateurs doivent être indépendants : leur devoir est envers tous les actionnaires.

Dans leurs rapports publiés pour l'assemblée demandée, ISS et Glass Lewis & Co. LLC (Glass Lewis), sociétés indépendantes de conseil en matière de procurations, ont recommandé aux actionnaires de Dynacor de voter POUR les candidats proposés par la direction. Tous deux ont souligné la pression inutile exercée par le dissident et le fait que ce dernier n'a pas présenté d'arguments convaincants en faveur de changements au sein du conseil d'administration. En particulier, Glass Lewis a recommandé de voter CONTRE le représentant d'iolite en raison de son manque de détails et d'analyse, et de ses perspectives à court terme.

Dynacor réaffirme son engagement à maintenir la même approche à long terme en matière de création de valeur pour les actionnaires, qui a soutenu sa croissance enviable jusqu'à présent. Elle remercie ses actionnaires pour leur soutien et les invite à voter pour les candidats du conseil d'administration qui ont guidé la Société vers le succès jusqu'à présent.

Lors de l'assemblée, les actionnaires de Dynacor voteront sur les résolutions suivantes :

1. Élection des administrateurs pour l'année en cours
2. Nomination des auditeurs
3. Une modification du plan d'options d'achat d'actions de la Société

VOTRE VOTE EST IMPORTANT. VOTEZ DÈS AUJOURD'HUI

La date limite de vote par procuration est fixée au vendredi 13 juin 2025 à 10h00 (heure de l'Est).

Le conseil d'administration de Groupe Dynacor inc. recommande à l'unanimité aux actionnaires de VOTER EN FAVEUR de tous les candidats aux postes d'administrateurs et des résolutions proposées, en utilisant uniquement le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote DORÉ.

Nous encourageons nos actionnaires à lire en détail la circulaire d'information de la direction de la Société (la « **circulaire** ») datée du 14 mai 2025 et à exercer leur droit de vote avant la date limite de vote par procuration. La circulaire est disponible sur SEDAR+ sous le profil de Dynacor à www.sedarplus.ca et sur le site internet de la Société à <https://dynacor.com/agm-2025>.

Comment participer et voter à la réunion virtuelle

Pour être en mesure de participer, interagir, poser des questions et voter à l'assemblée, vous devez avoir obtenu au préalable le numéro de contrôle à 13 chiffres du fondé de pouvoir ou vous être désigné comme fondé de pouvoir sur le formulaire d'instructions de vote ou en ligne, selon le cas. Dans le cas contraire, vous ne pourrez assister à l'assemblée qu'en tant qu'invité.

Les étapes qui suivent s'appliquent aux actionnaires qui souhaitent nommer un fondé de pouvoir autre que les personnes dont les noms figurent déjà à titre de fondé de pouvoir dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, y compris les actionnaires non-inscrits qui souhaitent se nommer eux-mêmes comme mandataires afin d'assister, de participer ou de voter à l'assemblée.

Étape 1 : **Désignez votre fondé de pouvoir.** Inscrire le nom de votre fondé de pouvoir (ou votre propre nom si vous souhaitez assister, voter et participer à l'assemblée en tant que fondé de pouvoir) dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire d'instructions de vote ou en ligne avant 10h00 (heure de l'Est) le 12 juin 2025 et suivre les instructions pour soumettre ce formulaire d'instructions de vote.

Étape 2 : **Enregistrez votre fondé de pouvoir**, comme décrit ci-dessous.

1. Allez au www.tsxtrust.com/control-number-request avant 10h00 (heure de l'Est) le 17 juin 2025.
2. Compléter le formulaire en ligne.
3. Recevez un numéro de contrôle à 13 chiffres pour fondé de pouvoir par courriel.

MISES À JOUR DE L'ENTREPRISE

Le conseil d'administration se concentre sur la création de valeur à long terme

Le conseil d'administration actuel de Dynacor (le « conseil ») et l'équipe de direction (la « direction ») se sont engagés à créer de la valeur à long terme pour les actionnaires de la Société en produisant de l'or d'origine responsable à partir d'opérations stables au Pérou, en créant de la richesse locale, en élargissant l'empreinte internationale de la Société et en approfondissant ses relations avec les parties prenantes.

- Le conseil a dirigé Dynacor avec succès à travers les périodes de démarrage et de croissance de la Société, en transformant méthodiquement sa culture, en supervisant la création d'une valeur actionnariale considérable et en la positionnant pour la croissance internationale. Du 20 juin 2017, date à laquelle M. Pierre Lépine a été nommé président du conseil, jusqu'au 27 mai 2025, Dynacor a surperformé, générant un rendement pour les actionnaires de 159%. Cela se compare favorablement au rendement de 73% de l'indice composé S&P TSX et au rendement de 143% de l'indice S&P 500 au cours de la même période. Récemment, Dynacor a reçu une reconnaissance en étant incluse dans le classement TSX30 2024, un classement des actions les plus performantes du TSX sur une période de 3 ans.

Sous la direction du conseil d'administration, l'équipe de direction chevronnée a maintenu un bilan remarquable, soulignant la force à long terme de son modèle d'entreprise, sa capacité à naviguer dans des juridictions difficiles, à jeter les bases de la croissance et à restituer de la valeur aux actionnaires au cours de la dernière décennie. La Société a notamment réalisé les faits suivants :

- **Maintien et accroissement d'une rentabilité stable** au cours des 14 dernières années, avec un taux de croissance annuel moyen de l'BAIIA de 15%.
- **Maintien d'un bilan solide et sain**, avec 59 millions \$ US de liquidités et d'investissements à court terme, aucune dette et une structure de capital simple.
- **Utiliser ses revenus réguliers et prévisibles pour récompenser les actionnaires par le biais de dividendes et de rachats d'actions.** Sur une base annuelle, la Société verse actuellement un dividende d'environ 3,36%.
- **Réalisation d'un travail préparatoire approfondi** pour étendre son modèle éprouvé et réussi dans de nouvelles juridictions en utilisant la même approche cohérente qui a défini la trajectoire exceptionnelle de Dynacor. Le secteur de l'exploitation minière artisanale étant généralement un territoire inexploré, la recherche exclusive prend du temps.
- **Publication d'un exercice 2024 record**, avec des flux de trésorerie d'exploitation, une marge brute d'exploitation, des ventes, un bénéfice net et un BAIIA records, ainsi qu'un volume de traitement de minerai record.
- **Poursuite de la croissance et des réalisations dans un environnement commercial en évolution rapide et difficile**, notamment le COVID-19, la réticence du marché à l'égard des mineurs artisanaux,

la difficulté d'accès au financement en raison du modèle d'entreprise novateur, les multiples cycles du prix de l'or, la montée en puissance et les multiples expansions de l'usine Veta Dorada, et la formalisation du secteur minier artisanal péruvien.

L'expansion internationale de Dynacor : une pierre angulaire de la création de valeur pour les actionnaires

Dynacor adopte une double approche pour créer une valeur actionnariale durable et à long terme : l'expansion à l'internationale dans de nouveaux pays soigneusement sélectionnés et l'optimisation de ses opérations.

Dans le cadre de son plan d'expansion internationale, l'objectif de la Société de produire 500 000 onces d'or d'ici 2030 est aligné avec son approche de gestion financière et opérationnelle prudente. Le plan d'expansion de Dynacor :

- s'appuie sur le travail de fond et les relations déjà établies dans les régions sélectionnées pour nos projets d'expansion ;
- réduit les risques liés à son entrée en Afrique grâce à la construction d'une usine pilote au Sénégal ;
- tire parti de la rationalisation de la main-d'œuvre au Pérou et du recrutement de nouveaux cadres à Montréal, dotés d'une expérience africaine et spécialisée, le tout pour soutenir la croissance future ; et
- est basée sur la mise en service d'une usine de traitement par an.

En particulier, l'élargissement de l'équipe de direction de Dynacor change la donne, car il a permis jusqu'à présent de mener à bien l'expansion de la Société de manière rigoureuse et dans les délais prévus, tout en offrant un plan de succession aux actionnaires de Dynacor.

Sur le front de l'optimisation, Dynacor a lancé et accéléré des initiatives d'efficacité opérationnelle dans son usine au Pérou afin d'améliorer la productivité, l'efficacité et les récupérations d'or. Les mesures d'optimisation comprennent l'ajout automatisé de réactifs chimiques, la réduction de la consommation d'eau grâce à des épaisseurs, un système ERP et une amélioration des nouveaux parcs à résidus, qui sont inclus dans le plan de dépenses d'investissement de 2025 pour le Pérou. Une fois mises en œuvre, ces mesures devraient améliorer la productivité, principalement en 2026. Parallèlement, la société a renouvelé ses effectifs au Pérou et au Canada, se positionnant ainsi favorablement pour son expansion internationale.

Dynacor : une société industrielle, pas un petit producteur d'or comme les autres

Bien qu'elle traite de l'or provenant directement de mineurs artisanaux, l'activité principale de Dynacor n'est ni l'exploitation ou l'exploration aurifère. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments clés qui différencient Dynacor des petites sociétés minières aurifères, afin de dissiper les fausses idées et de contrer les fausses déclarations selon lesquelles Dynacor serait une société minière aurifère :

- **Dynacor est sans comparables** - En raison du modèle d'entreprise unique de Dynacor et de son positionnement dans l'industrie en tant que processeur de minerai, elle n'a pas de pairs cotés en bourse. Les comparaisons les plus proches de Dynacor peuvent être réparties en deux groupes : les entreprises industrielles canadiennes et les entreprises de services miniers. Cependant, aucun de ces deux groupes n'est parfaitement lié à Dynacor.
 - N'étant pas une société d'extraction d'or, le cours de l'action de Dynacor n'a jamais suivi les indices des petites sociétés aurifères. Cette année ne fait pas exception. Malgré une performance boursière réduite au cours des quatre derniers mois en raison d'une assemblée des actionnaires contestée le 16 avril 2025 et de l'incertitude liée à la menace de nouvelles courses aux procurations, le cours de l'action de Dynacor a surpassé l'indice composé S&P TSX depuis le début de l'année jusqu'à aujourd'hui.
 - Depuis 2017, DNG a généré un rendement pour les actionnaires de 159%, contre 97% pour le GDJX.

- **Dynacor offre la stabilité** - DNG est beaucoup moins volatile que les petites sociétés minières aurifères, car elle n'est pas exposée aux risques liés à l'exploitation ou à l'exploration.
- **Les coûts de Dynacor varient** - Contrairement aux sociétés minières dont les coûts opérationnels sont relativement stables, les coûts de DNG varient quotidiennement. En effet, la majeure partie de ses coûts est liée à l'achat quotidien de minerai. Le minerai d'or est acheté avec une décote par rapport au prix de marché le jour de l'achat, et le stock qui en résulte est généralement vendu 10 à 15 jours plus tard.
- **DNG offre de courtes périodes d'exposition au prix de l'or** - La seule exposition de DNG au prix de l'or étant la rotation moyenne des stocks sur 15 jours, elle offre une couverture naturelle ou une approximation du prix de l'or.
 - **La Société achète et traite le minerai en permanence** - le volume des stocks et le prix unitaire ne sont pas statiques tout au long du trimestre. Même si le prix de l'or augmente de 26% au cours du trimestre, les gains d'inventaire n'augmenteront pas du même pourcentage. La marge de la Société est influencée positivement ou négativement par la différence du prix de l'or au moment de l'achat et de la vente.
 - **L'exposition limitée au prix de l'or explique pourquoi le bêta de DNG par rapport au prix de l'or est nettement inférieur à celui des petites sociétés aurifères.**
- **Les marges de DNG dépendent de l'évolution du prix de l'or** - Compte tenu de l'évolution constante de son stock, les marges de la Société bénéficient davantage d'améliorations lentes et régulières du prix de l'or que d'une seule augmentation importante et brutale de ce prix.

À propos de Dynacor

Groupe Dynacor est une société industrielle de traitement de minerai qui se consacre à la production d'or provenant de mineurs artisanaux. Depuis sa création en 1996, Dynacor a été le pionnier d'une chaîne d'approvisionnement responsable en minerai, avec des normes strictes de traçabilité et d'audit pour l'industrie minière artisanale en pleine croissance. En se concentrant sur les mineurs entièrement et partiellement formalisés, la société canadienne propose une approche gagnant-gagnant pour les gouvernements et les mineurs du monde entier. Dynacor exploite l'usine Veta Dorada et possède une propriété d'exploration aurifère au Pérou. La société prévoit de s'étendre en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine.

La prime payée par les bijoutiers de luxe pour l'or PX Impact® de Dynacor est reversée à la Fondation Fidamar, une ONG qui investit principalement dans des projets de santé et d'éducation pour les communautés minières artisanales du Pérou. Visitez www.dynacor.com pour plus d'informations.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certaines des informations données ci-dessus sont des prévisions qui impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats actuels, la performance ou les réalisations de Dynacor ou les résultats de l'industrie soient substantiellement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou implicitement manifestés dans ces prévisions. Les informations données reflètent les attentes présentes de la direction concernant les événements et les performances futurs au moment de mettre sous presse le présent communiqué.

Contact :

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Ruth Hanna
Directrice, Relation aux actionnaires

Téléphone : (514) 393-9000 (poste 236)

Courriel : investors@dynacor.com

Site Web : <http://www.dynacor.com>

Laurel Hill Advisory Group

Numéro sans frais : 1-877-452-7184 (pour les actionnaires de l'Amérique du Nord)

International : +1 416-304-0211 (pour les actionnaires hors Canada et États-Unis)

Courriel : assistance@laurelhill.com